

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2020**

Présents : MARTINEZ Antoine, PEREZ Anne, LAVABRE Cédric, HERNANDEZ Nicolas, LAGARDE Philippe, KLEYKENS Laetitia, HENRICH Sandra, VASSEUR Claude.

Excusé : PILI AGNES, pouvoir à MARTINEZ Antoine , VAUTRIN Jean, pouvoir à VASSEUR Claude, AILLOUD Josette

Absents : RODRIGUES Aline, GUILLOTEAU Sébastien, ROSSEL Guillaume.

1 – Convention d’adhésion au service prévention–pôle médecine préventive du centre de gestion de la formation publique territoriale.

L’actuelle convention d’adhésion au service prévention du CDG est résiliée à compter du 1^{er} janvier 2020. Une nouvelle convention relative à la mise à disposition du pôle médecine préventive auprès des collectivités a été adoptée par le conseil d’administration du centre de gestion. Il est proposé de résilier l’actuelle convention et d’adhérer à la nouvelle convention avec le centre de gestion pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2020-*élaboration adoptée à l’unanimité*

2 – Subventions aux associations.

Suite aux demandes des associations, les propositions de subvention sont les suivantes :

- Foyer rural : 12 500 € (10 000 € pour l’année 2020 + 2 500 € dernier trimestre 2019)

- VTT Club : 1 200 €

- Les Quintillous : 800 €

- Soca Cruz : 1 800€ (2000 € demandés moins la moitié des frais de remboursement de la table disparue soit 200 €)- *Délibération adoptée à l’unanimité*

3 - Subventions école

Il est proposé d’accorder comme chaque année à OCCE une subvention pour les déplacements de 3000 € soit 500 € par classe pour l’année scolaire 2019- 2020

et d’attribuer au RASED une subvention de 208€ soit 1,30 X 160 élèves-*Délibération adoptée à l’unanimité*

4 – vote du budget

4-1 - Compte administratif 2019 du budget principal

(Pour ce point de l’ordre du jour, le maire ne prend pas part au vote.)

Le compte administratif 2019 fait apparaître le résultat suivant, conforme à celui du compte de gestion du percepteur :

Section de fonctionnement	prévision	réalisation
Dépenses	1 098 131 €	603 180€
Recettes	1 098 131	1 161 198€

Soit un excédent de fonctionnement de : + 558 018€

Section d’investissement	prévision	réalisation
Dépenses	1 548 864 €	429 959 €
Recettes	1 548 864 €	120 704 €

Soit un déficit d’investissement de : - 309 255 €

Commentaire :

***Fonctionnement :**

La mission fondamentale d’un conseil municipal qui consiste à faire des économies en fonctionnement pour alimenter l’investissement est respectée dans le budget primitif.

*** Investissement :**

Le déficit est dû au fait que la mairie a payé tous les frais d’investissement pour la route d’Assas, sans avoir reçu les subventions promises par l’État. Subventions qui vont arriver au début de l’année 2020.- *Délibération adoptée par 8 voix pour, 1 voix contre VAUTRIN Jean (le maire ne vote pas).*

4-2 – Vote du compte de gestion 2019

Le conseil municipal doit approuver le compte de gestion 2019 envoyé par le percepteur.-*Délibération adoptée par 8 voix pour, 1 voix contre VAUTRIN Jean(le maire ne vote pas)*

4-3 Affectation du résultat 2019

Il est proposé d'affecter le résultat 2019 au budget primitif 2020, comme suit :

⇒ 558 018 € en recettes de fonctionnement, au compte 002 « excédent antérieur reporté »

⇒ - 309 255 en déficit d'investissement, au compte 001 « excédent antérieur reporté »-

Délibération adoptée à l'unanimité

4-4 - Vote des taux 2020 de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Il est proposé de fixer les taux des 3 taxes comme suit :

Impôt	Proposition de taux 2020 (inchangés depuis 2011)
taxe d'habitation	15,71 %
taxe foncière sur les propriétés bâties	18,31 %
taxe foncière sur les propriétés non bâties	73,07 %

Le produit fiscal attendu en 2020 sera de 280 000€ soit la même somme qu'en 2019. Dans un contexte budgétaire toujours tendu (baisse des dotations de l'État et progression des dépenses de fonctionnement courantes), la municipalité fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale. -*Délibération adoptée à l'unanimité*

4-5- Vote du budget primitif 2020 –

Le projet de budget primitif 2020 s'établit comme suit :

BP 2020	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses et recettes	1 138 527 €	1 670 672€

Délibération adoptée par 9 voix pour, 1 voix contre JEAN VAUTRIN

5 – Indemnité de fonction du maire et des adjoints

Il est proposé d'actualiser la délibération du 10 avril 2014 fixant les indemnités des élus maire et adjoints, étant donné que les montants maximums bruts mensuels des indemnités ont été revalorisés à compter du 1^{er} janvier 2019 et d'appliquer à compter de cette date l'indice brut terminal de la fonction publique. -*Délibération adoptée à l'unanimité*